

• **04-01-1549**, AD84, 1G249 Acte de Remy Navarry, notaire de St Remy

N°427

f°148 r° copie papier

f°154 r° original sur papier

f°160 original sur parchemin

les originaux sont signés de Remy Navarry

#### **Nouveau bail d'une maison des fours de l'archevêché à Saint Remy**

In nomine domini amen ..... anno millesimo quingentesimo quadragesimo nono et die quarte mensis januarij ... domus furnorum predictoribus ad Reverendissimum archiepiscopum ... situs inter dictam villam Sancti Remigij, in carriera magne platee, confrontem ab una parte cum dicta platea et domo Guillelmi Ychem ac appothica heredum quondam magistri Michaellis de Illice, ab altera cum appothica magistri Andree Salome et Petri Cappelli ac transversa tendente ad ecclesiam prioratus Sancti Petri, ab alia cum domo magistrorum ..... et **Huguete Bordellon**, ab alia cum domibus heredum magistri Antonij Almeran et Antonij Rogeti, transversam in medio, et cum suis alijs confrontibus ..... six scuteru.. auri regnoru.. .....

Acta facta hoec in dicta villa Sancti Remigij et domo prioratus Sancti Petri, presentibus ..... et M. Remigio Navarri ornando et habitando prediacte ville Sancti Remigii notario auct.... regia et apostolica ...

#### **Nota :**

Le registre de 1549 du notaire Remy Navarry est perdu, comme l'indique son gendre, le notaire Aymes Bertrand, en recopiant le testament d'Honorade de Grimaud, dame d'Eyguières, veuve de Balthezard de Sade : Extraict et collationé à son original de l'ung des protocoles dudit feu Me Remy Navarry par moy notaire royal soubsigné, garde de ses écritures pour en avoir réserve en temps et lieu à cause que ledit protocole est presque tout pourry, se déchirant et rompant d'heure en heure et le tout à cause que ledit protocole et autres escriptures dudit Me Navarry furent tracassés et moullhés du temps des troubles.

• **14-03-1558**, Jehan Badinenc, f°173 v°

N°372

#### **Sommation avec protestation pour Damoysselle Catherine de Mistral et Loyse de Mondragon contre Thomas, Gilles, Bertrand et Estienne Bordellon**

... c'est présenté le noble Pierre Puget, escuyer, lequel au nom et comme procureur de Damoysselle Catherine de Mistralh, dame de Romanyn, et Loyse de Mondragon a sommé et requiz **Thomas, Gilles, Bertrand et Estienne Bordellons**, filz et cohéritiers à feu Me Vincent Bordellon, ensemble Anthoine Galle, leur plaige, parent auxdicts Thomas, Gilles et Estienne Bordellon ... de vouloyr payer ... auxdictes damoysselles deux quintaulx de poysson ....

• **13-10-1630**, Jean Michel de Laudun, f°128 r°

N°806

#### **Mariage entre Sébastien Bourdellon, mesnager, et Anne de Romanj**

... entre Sébastien Bourdellon vieux, mesnager de ceste ville de Sainct Remj, fils légitime et naturel à feu Pierre Bourdellon et Perette Reboulle, d'une part, et honneste filhe Anne de Romanj de la ville d'Avignon, filhe légitime et naturelle à feu cappitaine Jacques Romanj et Damoiselle Marquise de Messonnj, d'autre .....ledit Bourdellon procédant de son propre mouvemant et ladicte de Romanj de la licence et consentement de Damoiselle Anne de Romanj, vefve à feu Barthollomé Parissollj, sa soeur .....

• **03-04-1641**, Jean Badinenc, f°118 r°

N°888

#### **Somation pour le Révérend père Pallas, religieux de l'ordre de la Sainte Trinité contre Sébastien Bourdelon, mesnager, rentier du dixme de Monseigneur l'archevesque d'Avignon**

L'an 1641 et le 3ème d'apvril, avant midj, par devant moy notere royal et tesmoins à la fin nommés, establj le Révérend père Raymond Pallas, religieux de l'ordre de la Sainte Trinité, lequel ayant la présence de Sébastien Bourdelon de la présente ville de Saint Remy luy a remonstré que despuys ... après avoyr ledit père parachevé son caresme qu'il a presché en ceste dicte ville ensemble l'advent aux gages ordinaires de cent vingt livres tz, il luy a fait diverses réquisitions de luy payer ce qui luy doibt de reste desdits gage en qualité de rantier du prieuré Saint Pierre de ladite ville pour Monseigneur le Révérendissime archevesque d'Avignon sans qu'il ayt daigné l'en satisfaire .....

• **26-11-1656**, Jean Bertrand, f°782 r°

N°898

#### **Mariage entre Jean Gros, marchand, et Dlle Brigide Bourdellonne**

... entre Jean Gros, marchand de ladite ville, filz légitime et naturel de feu aultre Jean Gros et Louyse Chabanière au vivant dudit Gros mariés dudit Saint Remy, d'une part, et Dlle Brigide Bourdellonne, aussj fille légitime et naturelle de Sébastien Bourdelon, aussj marchand, et feu Dlle Anne Romani, au vivant d'jcelle mariés de ladite ville, d'autre .....

dot de 1800 # du père de la mariée ... 3600 # de Louyse Chabanière plus terres .....

• 09-02-1671, Paul Bertrand, f°86 r°

N°901

**Quittance pour Sébastien Bourdellon et Jean Gros, marchands, contre Monsieur de Murs**

... Jacques d'Astouard, baron de Murs, Romany, Séderon et autres places .....

Acte fait et publié dans le chateau dudit Romany .....

• 18-10-1672, Paul Bertrand, f°418 r°

N°757

**Chargement de rosses et hara pour Monsieur le baron de Murs contre Sébastien Bourdellon et Jean Gros**

... estably en leurs personnes Sébastien Bourdellon et Jean Gros, fermiers généraux de la terre et baronie de Romany, lesquels ... ont confessé d'avoir heu et receu ... de Messire Jacques d'Astouard, seigneur et baron de Murs, Séderon, Romany et autres places ... les jumans et hara que ledit seigneur avoit et que lesdits Bourdellon et Gros devoient prendre et recevoir suivant l'acte d'arrangement à eux passé, en nombre de 55 bestes tant jeunes que vieilles, estimées par les experts amiablement convenus entre lesdites parties à la somme de 66 # pour chasque beste qui montent, au pied de ladite estime, pour ladite quantité de 55 à 3630 #, que lesdits Bourdellon et Gros garderont entre les mains pendant la tenue de leur arrangement ainsi qu'est porté par ledit acte receu par Me Ladehors le second mars dernier (02-03-1672), en suportant annuellement la pension à raison du denier 20 .....

Fait et publié audit Saint Remy dans le chateau dudit Romany .....

• 06-06-1673, Paul Bertrand, f°206 r°

N° 227

**Mariage entre Me Jacques Feautrier et Damoyselle Marguerite Grosse**

... entre Me Jacques Feautrier, notaire royal de ceste ville de Saint Remy, filz légitime et naturel de Daniel Feautrier, bourgeois, et Damoyselle Antoinette Jaisse, mariés dudit Saint Remy, d'une part, et Damoyselle Marguerite Grosse, aussy fille légitime et naturelle de Jean Gros, bourgeois, et Damoyselle Brigide Bourdellone, mariés de ladite ville, d'autre

• 12-11-1684, Paul Bertrand, nf°

N°733

**Mariage de Messire Balthazard de Romany avec Dlle Louise Gros**

... entre Messire Balthazard d'Astouard de Murs, baron de Romany, filz légitime et naturel de feus Messire Jacques d'Astouard, baron de Murs, Romany et autres places, et Dame Magdelene de Gérente, en leur vivant mariés dudit Murs, d'une part, ledit seigneur de Romany, espoux, estant habitant à présent en ceste ville, d'une part, et Damoiselle Louise Gros, fille aussy légitime et naturelle de Sieur Jean Gros, bourgeois, et Demoiselle Brigide Bourdellone, mariés de ceste ville, d'autre .....

dot : 2400 # des parents ... augment de dot de l'époux : 6000 #

Fait et publié audit Saint Remy, dans la maison dudit Sieur Gros à la rue du Parage .....